

**Assemblée Générale USN du mercredi 22 mars 2023 à 19 heures,**  
salle communale de Nyon

La Présidente ouvre la séance à 19 h 15, en remerciant tous les présidents, présidentes et les membres des sociétés locales qui sont présents. Elle salue la présence de M. Marco Carezza du Conseil Communal, qui arrivera plus tard.

**1. Liste des présences** : 94 sociétés convoquées, 30 sociétés présentes, 27 excusées et 37 absentes.

**2. Nomination des scrutateurs** : 2 scrutateurs sont nommés.

**3. Approbation de l'ordre du jour** :

L'ordre du jour tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

**4. Approbation du PV de l'AG 2022** : Une erreur a été relevée, le point 7) doit être rectifié. Ce n'est pas la Raiffeisen mais la Caisse d'Epargne de Nyon qu'il fallait mentionner. La correction sera faite.

**5. Demandes d'admissions** :

4 sociétés ont demandé leur admission. Il s'agit de :

- Fondation Esp'ass
- Ateliers Théâtraux Nyonnais
- Défense d'Afficher (troupe de théâtre amateur)
- Faya Events

La parole leur est donnée pour se présenter.

- La Fondation Esp'Ass est représentée par Mme Freymond-Cantone. La Fondation se trouve sur le terrain de l'Ancienne usine Stellram depuis 22 ans. Des locaux sont loués à des prix imbattables à des associations sans but lucratif. (Pro-Jet, Caritas, etc).
- Ateliers Théâtraux Nyonnais. Fondés en 2015. Ils proposent de donner des cours pour les petits avec plusieurs professeurs de théâtre, voir des comédiens . Pour cette année les cours sont complets.
- Défense d’Afficher : C’est une association de création théâtrale depuis 1998. Au début, c’était à Carouge (GE). Elle compte une dizaine de pièces. Beaucoup de comédiens à but non lucratif se présentent une fois par année. L’argent reçu est utilisé pour la confection de costumes, des décors, etc.
- Faya Events n’est pas là.

Les 3 sociétés représentées sont acceptées à l’unanimité.

Radiations : aucune

Démission : aucune, mais si après 2 ans de retard pour non-paiement de la cotisation , les sociétés concernées sont démissionnées.

6. Rapport de la Présidente : Publié sur le site.

7. Rapport du Caissier : Les comptes figurent sur le site internet. L’année 2022 boucle avec un bénéfice de Fr. 2'823.90. M. Mader informe l’assemblée qu’il a mis un terme avec Postfinance vu les frais demandés. Le compte de l’USN a été transféré à la Caisse d’Epargne de Nyon. Il ajoute aussi que suite au désistement d’une société, l’USN a organisé un loto en janvier 2022. C’est pourquoi les comptes se portent bien.

8. Rapport des vérificateurs des comptes : Le rapport des vérificateurs (Hockey club et Judo Club) est lu. Le bénéfice 2022 est de Fr. 2'823.90. Le compte capital se monte à Fr. 25'439.54 après transfert

du bénéfice. Le Bilan est de Fr. 53'091.14. Le Fonds matériel lotos se situe à Fr. 21'207.20

9. Discussion et approbation des rapports : Les vérificateurs proposent de donner décharge au caissier et aux vérificateurs des comptes . Le caissier est félicité pour son excellent travail.

La parole est donnée et n'est pas demandée.

Approbation des rapports en bloc : Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité.

10. Jubilaires : Aucune société. Il est rappelé aux sociétés qu'elles doivent nous informer de leur jubilé. En 2023, l'Abbaye de Nyon fête ses 75 ans. Grande animation à Rive les 1er et 2 juillet. Cortège de la Place du Château à Rive le 2 juillet. Le Rugby-Club a fêté ses 50 ans. Personne n'est présent.

11. Nominations statutaires :

A) Présidente : M. Jaques Magnin présente Mme Maria-Eva Giardiello pour sa propre succession. Personne dans la salle revendiquant ce poste, elle est réélue par acclamation.

B) Le Comité : La Présidente présente les membres du comité qui se représentent. Werner Mader Trésorier, Jaques Magnin, Françoise Clerc, Inès Abeya membres, sont d'accord pour une nouvelle année.

C) Nomination des vérificateurs : Hockey-Club, Judo-Club et Pétanque nyonnaise suppléante.

12. Commission des lotos : Président Werner Mader, membres Françoise Clerc, Jaques Magnin, Maria-Eva Giardiello présidente USN membre

de droit. Nouvelle membre Céline Baumgartner. On cherche une ou deux personnes de plus mais personne ne se manifeste.

**13. Information sur les lotos 2024.**

Les sociétés vont recevoir un nouveau formulaire. Le Canton de Vaud a sorti une nouvelle circulaire concernant l'organisation des lotos. Dorénavant, il faudra faire une demande 2 mois à l'avance, Les circulaires seront mises sur le site. Les lotos auront lieu en janvier 2024 et il faudra se plier aux nouvelles exigences !

M. Mader pose la question des lotos fribourgeois et donne certaines explications. La circulaire sera transmise aux sociétés qui organiseront un loto.

**14. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle :**

Le comité propose la statut quo, soit :

Fr. 50.00 admission

Fr. 30.00 cotisation annuelle.

Ces montants sont acceptés à l'unanimité.

**15. Compétence financière du comité :** La compétence est actuellement de Fr. 3'000.00. Le comité propose le statut quo, ce qui est accepté à l'unanimité.

**16. Rappel de l'article de l'art. 15**

Dès 2022: Fr. 30.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG et non excusée.

Fr. 0.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG mais excusée.

**17. Propositions individuelles et divers :**

Une annonce est faite pour le Marché de Pâques les 1er et 2 avril à Rive. 50 artisans et autres seront présents. Cette manifestation est organisée par l'Association Animation Quartier de Rive.

Puis la parole est donnée à M. Carezza Président du Conseil communal qui arrive en fin de séance. M. Carezza a donné quelques renseignements sur le travail du Conseil, la demande de postes supplémentaires pour la Commune de Nyon , la révision des statuts du personnel, etc.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée 20 h.15

Françoise Clerc/ 25 avril 2023.

